



**Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 10
De votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, BUQUET Christian, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PIGACHE Romuald, Mmes DUBRULLE Perrine, DUBOIS Gaëlle, PAYEN Odile.

Excusée : Mme SZYMANEK Sandra.

2023/13

Le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme DE CAEVEL locataire au 2 bis Rue de Beaumetz, va quitter le logement au 31 mars 2023, et leur demande de se prononcer sur l'augmentation du loyer de celui-ci.

OBJET :

Il rappelle aussi à l'assemblée que le loyer actuel est de 382,42€.

**Augmentation du loyer au
2bis Rue de Beaumetz**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'augmenter le loyer de ce logement à 400€.

**Secrétaire :
M.KWASEBART Michel**

Ce loyer sera révisable annuellement, en prenant l'indice de référence des loyers en vigueur à la date d'entrée des nouveaux locataires.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

1^{er} mars 2023
et que la convocation du Conseil avait été faite le
21 février 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.